

SÉANCE DU 7 AOUT 1894

PRÉSIDENTE DE M. FRÉDÉRIC HENRIET

Liste des ouvrages reçus :

- 1° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, année 1892;
- 2° *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 92^e volume ;
- 3° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1894, n° 1 ;
- 4° *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, 170^e livraison ;
- 5° *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, 26^e volume de 1891 à 1894 ;
- 6° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome XXI, 6^e livraison de 1894 ;
- 7° *Bulletin de la Société dunoise*, n° 101, juillet, 1894 ;
- 8° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome X, n° 152 ;
- 9° *Décade historique du diocèse de Langres*, tome II (Publication de la Société Archéologique et Historique de Langres) ;
- 10° *Mémoires de la Société éduenne*, tome XXII ;
- 11° *Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart (Haute-Vienne)*, tome IV, n° 2 ;
- 12° *Société archéologique de Bordeaux*, tome XVIII ;

- 13° *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, n° 13;
14° *Académie d'Hippone*, 30 mars, 1894;
15° *Alliance française*, mai-juin, 1894;
16° *Petits édifices historiques*, 3° année, 7° livraison; église de Saint-Menoux (Allier) roman auvergnat ix°, x°, xi° xii° siècles;
17° *Revue de Champagne et de Brie*, mars-avril, 1894;
18° *Note sur les anciens moules à gâteaux*, par M. Max Verly (don).
19° *Les gloires archéologiques de l'Aisne*, fascicule relatif à Fère-en-Tardenois et à Nesles, par MM. l'abbé Poquet et Delbarre (don de M. Vielle);
20° *Jean Racine, sa fortune, son mobilier, sa bibliothèque*, par M. de Marsy (don de l'auteur).

Remerciements. — M. Maurice Henriet doit présenter dans une prochaine séance, un compte-rendu de ce dernier ouvrage.

M. le trésorier donne avis qu'il vient d'encaisser l'allocation de 200 francs votée par le Conseil général en faveur de notre Société pour l'année 1894. En même temps qu'il remettait à M. le Sous-Préfet le rapport annuel sur les travaux de juillet 1893 à juillet 1894, le Secrétaire a été chargé d'adresser nos sincères remerciements à qui de droit et de solliciter, pour l'année prochaine, le maintien de l'allocation départementale.

INFLUENCE DE L'HABITATION SUR L'HYGIÈNE ET LA MORALITÉ

Si l'enquête faite par le Comité des Travaux historiques et scientifiques, sous l'impulsion de M. de Foville, n'a rien

révélé de bien nouveau, elle a servi, néanmoins, à préciser des faits qu'il est intéressant de relever. M. Moulin n'a pas l'intention d'analyser les neuf questions posées par le Comité; il s'attaque à la dernière, celle qui fait le titre de ce compte-rendu.

51 Rapports ont été adressés au Comité par ses correspondants, rapports d'importance inégale, de formes très variées. Il en résulte cependant, que dans bien des parties de la France, le bétail vit avec la famille, non pas seulement sous le même toit, mais dans le même corps de bâtiment, la même porte d'entrée servant aux bêtes et aux gens. Et, qu'est-ce quand l'écurie-dortoir devient, par surcroît, boutique ou cabaret? Et, qu'est-ce aussi quand la domesticité est admise, le jour comme la nuit, à tenir compagnie aux maîtres, dans un pareil repaire?

Au point de vue de l'hygiène physique, il n'est pas besoin d'insister : la situation est déplorable. La promiscuité engendre fatalement les maladies, surtout quand la misérable demeure est mal exposée, mal protégée contre les intempéries; le crétinisme et le goître n'ont pas d'autres causes. Au point de vue de l'hygiène morale quelle différence ont constatée les rapporteurs. On peut les croire, ce sont tous hommes sérieux, compétents. Dans certains cantons du Nord, la multiplicité des cabarets engendre l'ivrognerie, la paresse, la débauche et prédispose aux grèves. Dans les contrées alpestres — là où la misère paraît extrême — la moralité ne laisse point à désirer et pourquoi? c'est que là le paysan a conservé, avec les habitudes religieuses, le respect de la famille; une bonne éducation y règne sans conteste heureusement encore.

Une autre considération et qui a sa gravité, c'est que l'hygiène morale est en raison directe du nombre des propriétaires ruraux exploitant leur petit domaine. Notre département, ainsi que les régions voisines, à l'exception de Seine-et-Oise, a une proportion de 60 à 69%. Les départements les plus riches en *moralité* ne sont pas les plus